

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

SÉANCE ORDINAIRE  
DU 4 AOÛT 2025

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford  
Centre-du-Québec/MRC de Bécancour

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford, tenue le 4 août 2025 à 19h30

**1. Vérification quorum et ouverture de session**

Sont présents :

Monsieur Pierre Sévigny, conseiller siège numéro 1  
Monsieur Michel Beauchesne, conseiller siège numéro 2  
Madame Monique Fortier, conseillère siège numéro 3  
Monsieur Yves Desrochers, conseiller au siège numéro 4  
Monsieur Christian Desrochers, conseiller siège numéro 5  
Madame Ginette Deshaies, Mairesse

Est absent :

Monsieur Donatien Beaulieu, conseiller siège numéro 6

Est également présent, Madame Josée Dubois, greffière-trésorière adjointe agissant comme secrétaire de l'assemblée

**Le quorum est constaté et la séance est ouverte sous la présidence de Madame Ginette Deshaies, Mairesse à 19h33.**

**2. Résolution numéro 25-08-130 adoption de l'ordre du jour**

**Sur proposition de Pierre Sévigny, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

**3. Résolution numéro 25-08-131 adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025**

**Sur proposition de Christian Desrochers, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

**4. Résolution numéro 25-08-132 résolution pour approuver les comptes à payer**

**Il est proposé par Pierre Sévigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2025 au montant de **145 080.00 \$** et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit. Parmi ces comptes, les plus importants sont : Services Sanitaire A.M inc 35 394.98\$ vidange de fosse; Nicolas Desrochers 6 622.56\$ déneigement des stations et terrains municipaux; Groupe RDL 18 953.63\$ états financiers et service annuel; Ville Bécancour 9 865.39\$ Distribution eau potable secteur village; Scellement de Fissures Sévigny 25 800.39\$ asphalte chaude;**

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

Excavation Denis Demers 3 775,59\$ réparation route 226 coté est;  
Municipalité de Lemieux 3 732.04\$ employé de voirie

**ADOPTÉE**

### **5. Correspondance**

La correspondance a été transmise aux élu-e-s

### **6. Administration et législation**

#### **6.1 Résolution numéro 25-08-133 Adoption de la modification au calendrier des séances régulières du conseil**

**CONSIDÉRANT** qu'une coquille s'est glissée dans le calendrier des séances du conseil adopté en décembre 2024;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier la date du conseil du mois d'octobre 2025;

**Il est proposé par Christian Desrochers et unanimement résolu**

Que le conseil municipal autorise le changement de date pour la séance du conseil. Que la date de la séance régulière sera le mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 19 :30.

**ADOPTÉE**

#### **6.2 Résolution numéro 25-08-134 Politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments dans le milieu de travail**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Marie de Blandford est soumise à la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), qui impose à l'employeur de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychologique des travailleurs et travailleuses ;

**ATTENDU QUE** la CNESST recommande l'adoption d'une politique claire encadrant l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments au travail afin de prévenir les risques et favoriser un environnement de travail sécuritaire ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Marie de Blandford souhaite prévenir tout risque lié à la consommation de substances pouvant nuire à la santé et à la sécurité au travail ;

**ATTENDU QUE** l'adoption d'une politique formelle permettra de clarifier les attentes, les responsabilités et les mesures applicables concernant l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments dans le milieu de travail;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monique Fortier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents :**

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

- Que la Municipalité de Sainte-Marie de Blandford adopte une politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments au travail ;
- Que cette politique définit les règles applicables concernant la consommation, la possession et l'impact de ces substances sur la capacité de travail, ainsi que les responsabilités des employeurs, gestionnaires et employés ;
- Que la Municipalité mandate la direction générale pour assurer l'application de cette politique, en collaboration avec les employés municipaux
- Que la Municipalité s'engage à sensibiliser et former le personnel à cette politique, afin d'assurer la sécurité de toutes et tous en milieu de travail ;
- Que la politique soit diffusée activement auprès de l'ensemble du personnel et intégrée aux pratiques et procédures en santé et sécurité au travail.

**ADOPTÉE**

### **6.3 Résolution numéro 25-08-135 Politique de télétravail**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Marie de Blandford, souhaite offrir un cadre de travail moderne et flexible à ses employés, tout en assurant leur santé, sécurité et bien-être ;

**ATTENDU QUE** la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) encadre les obligations de l'employeur en matière de santé et sécurité, y compris pour le télétravail;

**ATTENDU QUE** l'adoption d'une politique de télétravail vise à encadrer cette modalité de travail de façon claire, équitable et conforme aux normes en vigueur ;

**ATTENDU QUE** ladite politique définit notamment les conditions d'admissibilité, les modalités de supervision, les exigences en matière d'aménagement du poste de travail à domicile, la protection des renseignements confidentiels, ainsi que les responsabilités de l'employeur et de l'employé ;

**ATTENDU QUE** le projet de politique de télétravail a été rédigé en respect des lignes directrices de la CNESST et a été soumis aux membres du conseil municipal pour examen ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Yves Desrochers et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents :**

- D'adopter la Politique de télétravail de la Municipalité de Sainte-Marie de Blandford telle que présentée ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

- D'en autoriser l'entrée en vigueur à compter du 4 août 2025, pour l'ensemble des employés municipaux admissibles selon les critères établis dans la politique ;
- De mandater la direction générale pour assurer l'application, le suivi et les ajustements nécessaires à la politique de télétravail, ainsi que pour accompagner les employés dans sa mise en œuvre ;
- De transmettre une copie de la politique à tous les employés concernés et de s'assurer qu'une attestation de lecture et de compréhension soit signée et conservée au dossier.

**ADOPTÉE**

### **6.4 Résolution numéro 25-08-136 Politique relative à la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel au travail**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Marie de Blandford a l'obligation légale, en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), de prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection de la santé, de la sécurité et de l'intégrité physique et psychologique des travailleurs et travailleuses ;

**ATTENDU QUE** le projet de loi 59 modifiant la LSST exige que l'employeur tienne compte, dans l'identification des risques et dans les mesures de prévention, des situations de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel pouvant survenir au travail ou avoir un impact sur le milieu de travail ;

**ATTENDU QUE** l'organisation souhaite offrir un environnement de travail sain, sécuritaire, exempt de toute forme de violence ;

**ATTENDU QUE** l'adoption d'une politique formelle permettra d'encadrer les mécanismes de prévention, d'intervention et d'accompagnement dans de telles situations ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Michel Beauchesne et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents :**

- Que la Municipalité de Sainte-Marie de Blandford adopte une politique relative à la prévention et à la gestion de la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel en milieu de travail ;
- Que cette politique définira les types de comportements inacceptables, les responsabilités de l'employeur, des gestionnaires et des employés, ainsi que les mécanismes de signalement, d'intervention et de soutien disponibles ;
- De mandater la direction générale pour assurer l'application de cette politique, en collaboration avec les employés municipaux ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

- Que la Municipalité s'engage à sensibiliser l'ensemble du personnel à la problématique de la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel, afin de favoriser un climat de travail sécuritaire et respectueux ;
- Que cette politique fasse l'objet d'une diffusion active auprès du personnel et soit intégrée aux procédures de santé et sécurité au travail de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

### **6.5 Résolution numéro 25-08-137 Offre de Techni-Consultant pour la programmation TECQ 2024-2028**

**CONSIDÉRANT** que la programmation TECQ 2024-2028 est officiellement disponible et que nous devons faire une planification des travaux à transmettre au ministère :

**CONSIDÉRANT** que nous avons reçu l'offre de service de Techni-Consultant, pour l'accompagnement, la planification, la transmission ainsi que la reddition de comptes pour le TECQ ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé Pierre Sévégny et résolu à l'unanimité** que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète que :

D'accepter l'offre de Techni-Consultant pour une somme de 8 000.00\$ avant taxes. De demander à la directrice générale de prendre rendez-vous pour une rencontre afin de planifier notre première programmation.

**ADOPTÉE**

### **6.6 Résolution numéro 25-08-138 Réhabilitation du terrain au bureau municipal par Pelouse 2As**

**CONSIDÉRANT** que nous avons reçu les nouvelles lumières solaires ainsi que l'aire de repos;

**CONSIDÉRANT** les épisodes de forte pluie et que le terrain municipal n'était pas assez sec, lors de l'installation de nos nouvelles infrastructures, le terrain municipal a été abimé et doit être réhabilité.

**CONSIDÉRANT** que nous avons reçu la soumission des coûts par notre fournisseur Pelouse 2As afin d'effectuer les travaux de réhabilitation au coût de 1 125.00 av. taxes.

**Sur proposition de Michel Beauchesne, il est unanimement résolu**

Que la municipalité autorise la dépense au montant de 1 125.00\$ afin de réhabiliter le terrain municipal, par le fournisseur Pelouse 2As.

**ADOPTÉE**

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

**7. Suivi de dossiers :** Jeudis en chanson a eu lieu le 24 juillet 2025. Tout s'est bien déroulé et nous avons obtenu une participation d'environ 125 personnes. La municipalité tient à remercier le comité des Loisirs pour le don des pourboires à notre conseil jeunesse. Les jeunes ont été encore nombreux à nous porter main forte. La nouvelle aire de repos est installée.

### 8. Aqueduc & Égout

#### **8.1 Résolution numéro 25-08-139 Remplacement du HMI-Station eaux usées**

**CONSIDÉRANT** que l'écran de l'automate ne fonctionne plus et qu'il occasionne des problèmes récurrents;

**CONSIDÉRANT** que nous avons reçu la soumission pour faire le remplacement de l'écran et elle se détaille comme suit : écran 2 075\$ av. tx., installation 640\$ av.tx et 640\$ av. tx pour la mise en route à notre station.

**Sur proposition de Christian Desrochers, il est unanimement résolu**

Que la municipalité autorise le remplacement de l'écran de l'automate pour la station d'eaux usées.

**ADOPTÉE**

### 9. Voirie

#### **9.1 Résolution numéro 25-08-140 Soumission pour nettoyage de fossés et empierrement pour route des Bosquets côté est**

**CONSIDÉRANT** que des travaux de creusage de fossés et empierrement sont nécessaires et urgents sur la route des Bosquets du côté est;

**CONSIDÉRANT** que l'accotement de la route s'effondre dans le fossé;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de soumissions a été faite à deux fournisseurs et se détaillent comme suit :

Excavation MMKC : 15 647.10\$ av. taxes  
Excavation Denis Demers : 7 380.25\$ av. taxes

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale a autorisé les travaux au plus bas soumissionnaire, compte tenu de l'urgence et les dates de travaux prévues du 28 au 30 juillet 2025.

**En conséquence il est proposé par Pierre Sévigny, et unanimement résolu**

Que le conseil municipal autorise et entérine la dépense pour les travaux de creusage de fossés et d'empierrement au fournisseur Excavation Denis Demers au montant de 7 380.25\$ av. taxes compte tenu de l'urgence des travaux.

**ADOPTÉE**

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

### **9.2 Résolution numéro 25-08-141 Octroi du contrat de déneigement et déglaçage des infrastructures routières de la municipalité**

**CONSIDÉRANT** qu'un premier appel d'offre public sur SEAO a été fait en et qu'aucune soumission n'a été reçue en date de la clôture de réception le mercredi 2 juillet 2025 à 11 :00;

**CONSIDÉRANT** qu'un deuxième appel d'offre public sur SEAO a été fait et que la date de clôture pour recevoir les soumissions était le mercredi 30 juillet 2025 et que la directrice générale a reçu une seule soumission;

**CONSIDÉRANT** que les deux appels d'offres sur SEAO, avaient les mêmes modalités;

**CONSIDÉRANT** que la durée du contrat est de deux ans, soit hiver 2025-2026 et hiver 2026-2027;

**CONSIDÉRANT** que le fournisseur est Entretien Denco et qu'après vérification, le conseiller monsieur Christian Desrochers a un intérêt direct dans l'entreprise, mais que selon les articles de loi suivante 305.0.1 sur la loi sur les référendums, la municipalité peut autoriser ledit contrat avec Entretien Denco;

1° le service est fourni manuellement et requiert, de façon générale, une présence physique sur le territoire de la municipalité ou dans ses installations;

**2° les démarches suivantes ont été accomplies:**

a) pour un contrat dont la dépense est inférieure au seuil à partir duquel une demande de soumissions publique est requise en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ([chapitre C-19](#)) ou de l'article 935 du Code municipal du Québec ([chapitre C-27.1](#)), la municipalité a, de la manière prévue aux articles 573.1 et 573.3.0.0.1 de cette loi ou aux articles 936 et 938.0.0.1 de ce code, demandé par écrit des soumissions auprès d'au moins trois fournisseurs et publié un avis d'intention, mais ces démarches ne lui ont pas permis de retenir un soumissionnaire;

b) pour un contrat qui nécessite une demande de soumissions publique, la municipalité a procédé à un premier appel d'offres qui ne lui a pas permis de retenir un soumissionnaire, suivi d'un second appel d'offres aux modalités identiques à celles du premier et à la suite duquel seul le membre du conseil ou l'entreprise dans laquelle il a un intérêt a déposé une soumission conforme.

Dans le cas d'un contrat visé au sous-paragraphe b du paragraphe 2° du quatrième alinéa, le membre du conseil ou l'entreprise dans laquelle il a un intérêt ne doit pas avoir déposé de soumission lors du premier appel d'offres et ce membre ne doit d'aucune manière, lors du second appel d'offres, avoir participé au processus d'adjudication du contrat ou avoir bénéficié d'un traitement préférentiel comparativement aux autres soumissionnaires potentiels.

Un contrat visé au quatrième alinéa ne peut avoir une durée de plus de deux ans, incluant tout renouvellement.

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

Pour pouvoir conclure un contrat visé au premier ou au quatrième alinéa du présent article, la municipalité doit prévoir cette possibilité dans son règlement sur la gestion contractuelle adopté en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes ou de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec et y prescrire la publication sur son site Internet du nom du membre du conseil et, le cas échéant, de l'entreprise avec qui le contrat est conclu de même que, selon le cas, de la liste de chacun des achats et des locations effectués et des montants de ceux-ci ou de l'objet du contrat de service et de son prix. Ces renseignements doivent être mis à jour au moins deux fois par année et déposés à la même fréquence lors d'une séance du conseil municipal.

**CONSIDÉRANT** que le contrat a une durée de deux ans et que le montant de la soumission se détaille comme suit : hiver 2025-2026 au montant 222 250\$ av. taxes et pour hiver 2026-2027 au montant de 231 140\$ av. taxes;

Monsieur Yves Desrochers, conseiller au siège numéro 4 ainsi que Monsieur Christian Desrochers, conseiller au siège numéro 5 se retirent de la décision.

**En conséquence il est proposé par Pierre Sévigny, il est résolu par les membres du conseil aptes à voter**

Que la municipalité n'accepte pas la soumission reçue par Entretien Denco, compte tenu que le coût dépasse le budget prévu.

Que les membres du conseil demandent à la directrice générale de faire à nouveau le processus d'appel d'offres sur SEAO pour une troisième reprise

**ADOPTÉE**

### **9.3 Résolution numéro 25-08-142 Réhabilitation d'un terrain lors de travaux de nettoyage de fossé**

**CONSIDÉRANT** que des travaux de nettoyage de fossés sont prévus entre la propriété du 441 rue des Bosquets et le 445 rue des Bosquets dans les prochaines semaines;

**CONSIDÉRANT** que ce nettoyage de fossés est nécessaire et essentiel afin que la municipalité puisse par la suite faire l'entretien des fossés sur la route des Bosquets tel qu'adopté par la résolution 25-04-75;

**CONSIDÉRANT** qu'une visite des lieux a été effectuée le 31 juillet par, Sophie Millette, Pierre Michel et Yves Desrochers en présence des propriétaires, afin de leur expliquer et planifier les travaux prévus;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires du 441 rue des Bosquets doivent procéder à la coupe de branches, afin de pouvoir effectuer les travaux adéquatement;

**CONSIDÉRANT** que l'entrepreneur passera par le terrain des propriétaires du 445 rue des Bosquets afin d'exécuter les travaux;

**En conséquence il est proposé par Michel Beauchesne, il est unanimement résolu**

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

Que la municipalité confirme que les travaux vont être effectués tels qu'il appert à la résolution 25-04-75 et confirme que le terrain au 445 des Bosquets sera remis en état, si celui-ci est endommagé.

**ADOPTÉE**

### **10. Urbanisme**

**10.1 Dépôt du rapport des inspecteurs en bâtiment et en environnement : juillet 2025. Non reçu**

### **11. Varia**

### **12. Période de questions débute à 19h58 et se termine à 19h58**

**Aucune question**

### **13. Ajournement ou levée de l'assemblée**

**Résolution numéro 25-08-143** L'agenda étant écoulé, l'assemblée est levée sur proposition de monsieur Pierre Sévégny à 20 :00

---

**Ginette Deshaies, Mairesse**

---

**Josée Dubois greffière-trésorière adjointe**